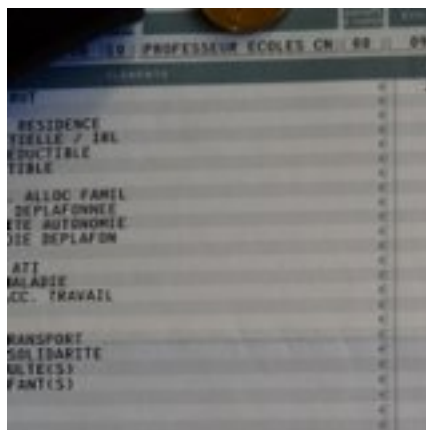


Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !

- Infos Carrière - Salaires -



PROFESSEUR ECOLES CR. 88	
RESIDENCE	X
VEILLE 7 14h	X
EDUCTIBLE	X
TITRE	X
ALLOD FAMIL	X
DEPLAFONNE	X
ETE AUTONOMIE	X
DE DEPLAFON	X
ATI	X
MALADIE	X
CC. TRAVAIL	X
TRANSPORT	X
SOLIDARITE	X
MULTIPL	X
FANT(S)	X

Date de mise en ligne : vendredi 30 novembre 2012

Description :

La FSU vient de mettre en ligne une pétition nationale pour exiger du 1er ministre une revalorisation salariale et l'abandon du jour de carence.

SNUipp-FSU des Landes.

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !

Monsieur le Président, Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

La juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice.

C'est pourquoi nous exigeons une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture de véritables négociations sur :

- 1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;**
- 2. Un salaire minimum à 1600 € net ;**
- 3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;**
- 4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;**
- 5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.**

[Pour signer cliquer ici.](#)